

Département de l'Indre

Enquête publique relative au projet d'implantation porté par la Société Energie Parnac « les cinq routes » d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de dix hectares au lieu dit « les cinq routes » commune de PARNAC.



(Crédit photo : BPCM)

CONCLUSIONS et AVIS

**Enquête publique ouverte du mardi 2 mai 2023 à 9 heures
au vendredi 2 juin 2023 à 17 heures en Mairie de PARNAC.**

Généralités

Le projet est porté par la société Energie PARNAC les cinq routes SAS, filiale de WPD SOLAR France.

Le groupe WPD développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables dans le respect de l'environnement, en intégrant très en amont les associations de protection de l'environnement, les acteurs socioéconomiques et la population.

WPD est un acteur engagé, garantissant des projets d'énergies renouvelables harmonieux, travaillant en collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'état, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrains.

Il s'agit de l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque de 3.85 ha de surface clôturée sur une emprise totale de 11.4ha.

La puissance installée de 5MWc produira plus de 5000 GWh/an, soit, la consommation électrique de 2375 personnes chaque année.

Cette implantation est projetée sur une zone dédiée aux activités économiques sur la commune de PARNAC.

Les parcelles concernées par ce projet sont enfrichées, hormis une parcelle de 2.2ha qui est en exploitation agricole.

Ces parcelles jouxtent une bretelle d'accès à l'autoroute A 20 en direction de LIMOGES.

Le présent projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

Objet de l'enquête :

Enquête publique relative au projet d'implantation porté par la Société Energie Parnac « les cinq routes » d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de dix hectares au lieu dit « les cinq routes » commune de PARNAC.

L'enquête :

Cette enquête publique s'est déroulée du mardi 2 mai à 9 heures au septembre à 17 heures conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Indre en date du 20 avril 2023.

Les publications réglementaires ont été réalisées, ainsi, que l'affichage dans le panneau habituel de la commune de PARNAC

L'affichage sur site a bien été réalisé.

Le dossier d'enquête, était complet et très détaillé, il a été tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de PARNAC et sur le site dédié :

www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

Le public a ainsi pu consulter le dossier et s'exprimer sur le registre d'enquête mis à disposition avec le dossier en mairie de PARNAC

Il était également possible de rencontrer le commissaire enquêteur lors des quatre permanences tenues au cours de cette enquête.

Comme annoncé dans les divers avis, possibilité était donnée de s'exprimer et déposer des observations sur le site ddt-ep-parnac@indre.gouv.fr.

Cette enquête publique s'est déroulée sans difficulté, je n'ai reçu aucune visite lors des trois premières permanences.

Un mail a été reçu en cours d'enquête, au cours de la dernière permanence, des courriers m'ont été remis et j'ai reçu 4 personnes.

Dans son mail, M ROLLIN Gérard, société COLAS, apporte son soutien à ce projet et rappelle, en temps qu'employeur et entrepreneur que ce projet peut mobiliser 6 personnes pendant 3 mois.

Mme DEJOIE Christine et DEJOIE Aurélien, favorables au projet, sollicitent le porteur de projet pour un aménagement spécifique de parcelles qui jouxtent le projet.

Le porteur de projet dans son mémoire précise : aménagements techniquement envisageables, ou, mesure d'accompagnement non incluse dans le périmètre parcellaire du projet.

M AUCHARLES Gérard, opposé à ce projet car l'utilisation de terres cultivées est, pour lui déraisonnable, et, souhaite, en conclusion que les élus locaux soient plus raisonnables.

M AUCHARLES n'est pas opposé au photovoltaïque mais souhaite que l'on utilise plutôt des friches industrielles pour ces réalisations.

Dans son mémoire en réponse le porteur de projet déclare : la superficie agricole concernée représente moins de 2.2 ha, en dessous du seuil réglementaire nécessitant la réalisation d'une étude préalable.

Mme HERNANDEZ Sylvie et Monsieur, plus proches voisins du projet sont inquiets par rapport au bruit potentiel des transformateurs et aux reflets des panneaux.

Dans son mémoire, le porteur de projet précise : les normes en vigueur seront respectées et, si nécessaire, une vérification du respect des émergences réglementaires sera réalisée.

Pour le risque de reflets, la mise en place de haies arbustives, permettra de limiter ce risque.

M KING Nicolas et Mme sont particulièrement préoccupés par la biodiversité et le boisement sur le site d'implantation.

Ils préconisent le pâturage de brebis et la non utilisation d'herbicides pour l'entretien de ce parc.

Dans son mémoire en réponse, le porteur de projet apporte les précisions suivantes : Cette zone était initialement dédiée à l'implantation d'entreprises, faute de projets celle-ci s'est enfrichée depuis la fin des années 90.

Une partie du site sera défrichée, mais quatre vieux arbres seront conservés, et, un massif arboré de 1.86 ha sera préservé afin de conserver les fonctionnalités de refuge, déplacement et nourrissage des espèces.

Aucun herbicide ne sera utilisé, un entretien par pâturage ovin est une option envisagée.

Mme DEJOIE Christine, Maire de PARNAC rappelle que : une partie d'un chemin sera supprimée et remplacée par un nouveau tracé de contournement, or, les chemins actuels sont très fréquentés et il importe que ce projet dévalorise pas le paysage. Il conviendra que le nouveau chemin soit propice à la promenade et harmonisé avec l'environnement.

Conclusion et avis

Considérant :

Que cette enquête s'est tenue sur 32 jours calendaires, que le dossier soumis à l'enquête était clair et apportait les éléments nécessaires à la compréhension du projet.

Que les affichages et les diffusions réglementaires ont été réalisés.

Que le dossier mis à disposition était complet et clair.

Que le public a été consulté et a eu la possibilité de s'exprimer.

Que le porteur de projet a apporté réponse aux observations émises et s'engage à apporter grand soin à l'environnement.

L'absence d'observation de la MRAE.

Qu'au terme de l'exploitation, les parcelles pourront revenir à un usage agricole ou forestier.

Que ce projet s'inscrit parfaitement dans le développement des énergies renouvelables.

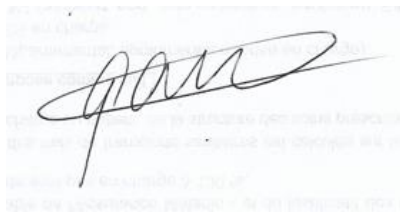
Que les retombées économiques seront les bienvenues localement.

Que la société WPD possède l'expérience de développement et d'exploitation de cette technologie.

Qu'à titre personnel, j'apprécie particulièrement le développement local de petites centrales de production d'énergies renouvelables.

J'émet un avis favorable à ce projet d'installation

Le blanc le 28 juin 2023
Bernard Gaudron
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaudron', is written over a faint, repeating watermark of the text 'Le blanc le 28 juin 2023 Bernard Gaudron Commissaire enquêteur'.